

L'ÉLU

C'est avec un plaisir sans pareil que nous saluons en M. Calixte Lebeuf un nouvel échevin. Nous regrettons sincèrement la défaite de M. Rainville, dont l'absence creusera certainement un vide au Conseil de ville, et nous aurions été plus complètement satisfaits si M. Calixte Lebeuf avait déplacé un simple intrigant au lieu d'un homme de la valeur de son concurrent. Mais puisque le fait est accompli, nos stériles regrets sont compensés par la satisfaction de voir enfin un homme intègre—absolument intègre—entrer au Conseil.

Finis de rire pour les augures !

Elles vont prendre fin les indigestions des deniers publics par les tripoteurs ! Les contribuables vont donc enfin se reposer sur un gardien vigilant, qui exigera des comptes, qui promènera partout son regard attentif, qui subordonnera ses amitiés et ses intérêts personnels à l'intérêt général, qui exigera la probité partout et qui travaillera avec ardeur, lui si énergique, à la réforme des mœurs déplorables qui ont jusqu'ici insolemment régné à l'Hôtel-de-Ville.

A cet égard, il n'y a qu'une voix pour proclamer l'importance du rôle du nouvel élu.

M. Calixte Lebeuf est peut-être le seul des conseillers dont la candidature tardive a été réellement inspirée par le souci des intérêts de la Ville et des contribuables, intérêts si couramment sacrifiés par les routiniers ou par les boodlers du Conseil.

Les souris qui rongeaient le fromage municipal sont affolées : Le matou est là.

Pauvres souris !

Allons, allons ! La Providence n'est pas un vain mot.

FAUT QUE ÇA PÊTE OU QUE ÇA CRAQUE

Les paroissiens de St-Ignace de Loyola ont eu le bonheur de savourer une grand'messe dimanche dernier. Il y avait cinq semaines qu'ils étaient privés de cette joie, à cause de l'interdit que l'insubordination de quelques-uns d'entre eux avait attiré sur l'église. Mais Mgr Paul, dont la bonté passera en proverbe, ne voulut pas prolonger la désolation des pauvres paroissiens. Il leur demanda de faire amende honorable, ce à quoi les braves gens se résolurent sans effort, et le bon Dieu, sur l'ordre de Monseigneur, réintégra le tabernacle.

En dehors des excuses publiques des paroissiens, l'archevêque a également posé une condition destinée à ramener la paix parmi les fidèles. Cette condition est contenue dans la lettre suivante, lettre lue